



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « personnel » ; bureau « personnel militaire ».*

**CIRCULAIRE N° 000-14658-2007/DEF/DCCM/PERS/MIL relative au concours ouvert en 2007 pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaire de la marine et d'élèves commissaires de l'air.**

*Du 12 mars 2007*

NOR D E F B 0 7 5 0 4 3 2 C

---

*Références :*

- a) Arrêté du 23 janvier 2001 (BOC, p. 1696 ; BOEM 321, 512 et 770) modifié.
- b) Instruction n° 40208/DEF/DCCAT/ORH/RF 517/DEF/DCCM/PERS/MIL - 710/DEF/DCCA/BRH du 6 avril 2000 (BOC, p. 2071. ; BOEM 321, 512 et 770).

*Référence de publication :* BOC N°17 du 19 juillet 2007, texte 33.

---

Un concours externe unique pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air est ouvert en 2007.

La direction centrale du commissariat de la marine (DCCM) est chargée de l'organisation du concours.

## 1. NOMBRE DE PLACES.

Le nombre de places offertes au concours est fixé à 31, soit 13 pour le commissariat de l'armée de terre, 9 pour le commissariat de la marine et 9 pour le commissariat de l'air. Ce nombre pourra être éventuellement porté à 35, dont 15 pour le commissariat de l'armée de terre, 10 pour le commissariat de la marine et 10 pour le commissariat de l'air par report des places qui ne seraient pas pourvues au titre des concours internes.

## 2. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

### 2.1. Admissibilité.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Paris (Vincennes) et, si le nombre de candidats le justifie, à Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes et Toulon. Le cas échéant, des centres d'examen pourront être ouverts dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer.

Les directives d'organisation des centres de concours relèvent de la direction centrale du commissariat de la marine, les modalités pratiques d'organisation reviennent aux centres d'examen.

L'organisation, le cas échéant, des centres de Metz, Lyon et Rennes incombe au commissariat de l'armée de terre, le commissariat de la marine est chargé de l'organisation du centre éventuel de Toulon et le commissariat de l'air du centre de Paris et du centre éventuel de Bordeaux.

Le calendrier des épreuves écrites est le suivant :

Le lundi 11 juin 2007, de 12h30 à 18h30 : composition sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle (coefficient 6).

Le mardi 12 juin 2007, de 12h30 à 18h30 : composition sur un sujet de droit privé ou de droit public ou de sciences économiques ou de sciences et techniques de gestion (coefficient 7).



Le mercredi 13 juin 2007 :

- de 09h00 à 11h00 : épreuve de langue vivante (coefficient 2) ;
- de 14h00 à 18h00 : épreuve de synthèse de dossier (coefficient 5).

## **2.2. Admission.**

Les épreuves orales et sportives d'admission auront lieu à Paris du 16 au 27 juillet 2007.

### **2.2.1. Épreuves orales.**

Elles comprennent :

- un entretien avec le jury sur tout sujet permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat, ses qualités de jugement et d'expression (durée 20 minutes, coefficient 8) ;
- une interrogation portant sur le droit privé, le droit public, les sciences économiques ou les sciences et techniques de gestion, selon le choix du candidat lors de son inscription et sur le même programme qu'à l'écrit (préparation 30 minutes, durée 20 minutes, coefficient 8).
- une interrogation sur la langue vivante choisie à l'écrit et portant sur un texte emprunté à la presse et traitant d'un sujet d'actualité (préparation 15 minutes, durée 15 minutes, coefficient 2).

### **2.2.2. Épreuves sportives.**

Elles comprennent :

- une épreuve de natation (50 m en nage libre, coefficient 3) ;
- une épreuve de grimper à la corde (5 m, coefficient 2) ;
- une course de vitesse (50 m, coefficient 2) ;
- une course de demi-fond (3000 m, coefficient 3).

La note d'éducation physique finale (coefficient 2) est égale à la moyenne des notes obtenues à chacune des épreuves sportives après application des différents coefficients.

## **3. DOSSIER DE CANDIDATURE.**

Les directions centrales des commissariats de l'armée de terre, de la marine et de l'air adresseront à tout candidat qui en fera la demande un dossier type comportant les imprimés nécessaires pour faire acte de candidature. Par ailleurs, le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet : [www.commissariat.air.defense.gouv.fr/concours](http://www.commissariat.air.defense.gouv.fr/concours).

Les candidatures devront parvenir pour le 4 mai 2007, cachet de la poste faisant foi, à la direction centrale du commissariat de la marine (sous-direction « personnel », bureau « personnel militaire » 2, rue Royale - 00352 Armées. Téléphone : 0 800 627 246.

Les étudiants qui doivent subir leur dernier examen après cette date peuvent néanmoins constituer leur dossier sous réserve de produire leur diplôme pour le 10 août 2007 au plus tard.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,  
directeur central du commissariat de la marine,*

Bernard LENOIR.